

A St Denis, le Mardi 11 Janvier 2022

M. Christophe FANICHET  
PDG SNCF S.A VOYAGEURS  
Mme Lucile QUESSART  
DRH SNCF VOYAGEURSCampus Wilson  
9 Rue Jean Philippe Rameau  
93212 LA PLAINE ST DENIS Cedex**Objet : Préavis de Grève.**

Monsieur le Président Directeur Général, Madame la Directrice,

A la suite de la Démarche de Concertation Immédiate du **31 Décembre 2021** et de la réunion de concertation du **05 Janvier 2022** qui n'ont apporté aucune réponses satisfaisantes aux revendications exprimées par SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail. La Fédération SUD-Rail vous dépose un **préavis de grève** qui débutera le **Lundi 17 Janvier 2022 à 20h00** pour se terminer le **Jeudi 17 Mars 2022 à 08h00**.

Ce préavis couvre l'ensemble des ASCT de la SA SNCF Voyageurs ainsi que tous ceux et celles susceptibles de les remplacer pendant la période de grève. Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate déposée le 31 Décembre 2021, ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

- ⇒ La dotation de 2 masques FFP2 minimum par journée de travail et par agent en contact avec le public,
- ⇒ Les conditions de mise en place du Pass vaccinal pour les salarié-e-s déjà concerné-e-s par le Pass sanitaire, pour les déplacements professionnels ainsi que les conséquences sur la rémunération,
- ⇒ Le rappel à l'ensemble des établissements de la possibilité du rappel vaccinal sur le temps de travail,
- ⇒ La garantie de 2 ASCT minimum sur TOUS les trains y compris EAS/ANS,
- ⇒ Arrêt des sur-reservations et des billets échanges-pro dernière minute sans garantie de place assise,
- ⇒ Arrêt des formations, des journées managériales et autres points 5 mn, tous vecteurs de regroupement de personnels incompatible avec la situation sanitaire,
- ⇒ Arrêt des missions commerciales, du contrôle à bord ainsi que des expérimentations/challenge sur les produits spécifiques (Business 1ere sur INOUI...),
- ⇒ Augmentation des effectifs sureté et de la présence de la SUGE à bord,
- ⇒ Augmentation pérenne de la prime de travail ASCT et reconnaissance de la difficulté de l'exercice du métier pendant la crise sanitaire.

Dans l'attente d'être reçu, veuillez recevoir, Monsieur le Président Directeur Général et Madame la Directrice, nos salutations syndicales.

**P/o la Fédération SUD-Rail**

M. Patrick TRIBOULIN,

M. Erik MEYER.

